

candidat et le comité prendra la responsabilité du choix de l'élève boursier. Nous avons déjà dit que l'initiative devait partir du président de la société d'agriculture, dans les limites de laquelle se trouve le chef-lieu. Mais, au cas où ce président se rendrait coupable de négligence à ce sujet, un des autres présidents devrait agir de suite.

Nous ne comprenons pas le manque d'initiative qui caractérise à un si haut degré nos sociétés d'agriculture. La cause de l'enseignement agricole est certainement la base la plus solide de notre progrès comme agriculteurs, et pourtant, au moment où nous avons obtenu, par nos efforts constants, vingt bourses offertes à l'éducation gratuite d'autant d'élèves, nos sociétés d'agriculture, dans chaque district, ne se donnent pas même le souci de faire choix d'un candidat, pour profiter de cet immense avantage offert à l'éducation de nos campagnes.

#### AMENDEMENTS A LA LOI D'AGRICULTURE.

**P**ENDANT la dernière session, des amendements ont été faits à la loi d'encouragement de l'agriculture en ce qui regarde l'époque des assemblées annuelles des sociétés de comté. Jusqu'à ce jour ces assemblées devaient se tenir pendant la première semaine de janvier de chaque année. A l'avenir, elles devront se tenir, pour la presque totalité des comtés du Bas-Canada, pendant le mois de décembre de chaque année. Les voies de communication sont alors plus faciles, surtout aux premiers jours du mois, et les secrétaires auront ainsi plus de temps pour collecter les souscriptions nécessaires pour obtenir tout l'octroi de l'année suivante. Il est au moins remarquable que, tandis que certains comtés découragent presque le montant nécessaire pour obtenir tout l'octroi, d'autres comtés ne souscrivent pas une somme suffisante pour obtenir du gouvernement le maximum de l'octroi voté chaque année à leur encouragement. Il y a là une lacune quelque part, et nous publions cette année le montant souscrit jusqu'à ce jour pour l'année 1864, pour faire ressortir plus vivement les comtés où le progrès est plus saillant, de même que les comtés où l'apathie des agriculteurs est la plus sensible.

Sociétés d'Agriculture.	Montants souscrits.
Bagot.....	\$1056
ChAMPLAIN .....	433.50
Châteauguay.....	250
Dorchester.....	342
Huntingdon.....	260
Iberville.....	289.50

Joliette.....	614
Kamouraska.....	267
L'Assomption.....	270
Lévis.....	300
L'Islet.....	308
Maskinongé .....	297
Montmorency.....	328
Montcalm .....	1529.50
Napierville.....	260
Québec, cité.....	142
Québec, comté.....	269
Rouville .....	346
Shefford.....	270
Soulanges.....	200
St.-Hyacinthe.....	162
St.-Maurice.....	200

#### LA REVUE AGRICOLE.

**L**E Directeur a l'honneur d'offrir aux sociétés d'agriculture, de leur fournir, *reliés*, au même prix d'un dollar, les volumes de la "Revue Agricole" et du "Lower Canada Agriculturist," depuis leur fondation.

Le volume de l'année courante sera prêt au 1er septembre prochain, et les sociétés désireuses de donner en prix aux prochaines expositions de comté un volume, qui est par lui-même un cours complet d'agriculture, voudront bien nous envoyer de suite leurs commandes.

Après le 1er septembre, les sociétés qui préféreront recevoir leurs 20 volumes reliés, plutôt que les numéros mensuels, voudront bien nous informer de leur décision, et après le 1er septembre de chaque année, nous leur ferons tenir également leurs 20 volumes reliés, au même prix de \$20.

Le zèle que nous avons toujours mis à rencontrer l'approbation de nos sociétés d'agriculture, nous permet d'espérer, que nous ne mériterons pas moins leur encouragement aujourd'hui, que par notre voix en parlement, nous sommes en position de faire mieux valoir encore leurs plus chers intérêts.

*Le Rédacteur de la Revue Agricole,*

A. PERRAULT.

#### L'AGRICULTURE DANS LE COMTE DES DEUX-MONTAGNES.

**P**ERMETTEZ-moi de vous entretenir quelques instants d'un sujet bien important, que j'intitulerais comme suit : L'agriculture dans le comté des Deux-Montagnes depuis tantôt quinze ans ? A-t-e le fait de grands progrès et a-t-on employé les moyens de l'améliorer ?